

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1481

présenté par

M. Fiévet, M. Trompille, M. Batut, M. Vignal, Mme Sarles, M. Buchou, M. Testé et M. Ardouin

-----

**ARTICLE 10 BIS AB**

Supprimer les mots :

« dans le cadre de menus destinés aux enfants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à élargir les objets concernés à l'ensemble des jouets en plastique mis à disposition à titre gratuit afin de réduire sensiblement la part de plastique dans les déchets, bénéfique pour l'environnement.